



**Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 37-2015**

**Demande d'octroi d'un crédit de CHF 80'000 (huitante mille) et d'un cautionnement pour la mise à niveau d'une installation sportive**

**Composition de la Commission des finances :**

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| Eric Bron       | Membre              |
| Bertrand Fahrni | Président           |
| Armand Jost     | Membre              |
| Philippe Muggli | Membre – Rapporteur |
| Markus Roth     | Membre              |

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Deux membres de la Commission des finances (Cofin) et la Commission ad hoc ont rencontré le 7 janvier 2015 Monsieur le Municipal Jean-Pierre Sterchi. La Cofin remercie tant la Commission ad hoc que Monsieur Sterchi pour l'esprit ouvert et constructif des échanges.

La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les seuls aspects liés aux enjeux financiers de cet investissement, à savoir la tenue des charges et le plafond d'endettement.

L'opportunité et le coût de construction sont analysés par la Commission ad hoc.

**2. Analyse de la Commission**

La demande du préavis est double,

- D'une part un crédit (ou subvention) de CHF 80'000. – selon l'option 1 ou de CHF 63'000. – selon l'option 2 ;
- D'un cautionnement pour l'augmentation de l'hypothèque d'autre part.

L'analyse des comptes du Tennis Club de Cugy (TC Cugy) montre effectivement une diminution des cotisations, certainement due au mauvais état du revêtement. Le nouveau revêtement prévu devrait lui permettre ainsi d'inverser la tendance d'une part et de pouvoir jouer plus longtemps dans la saison d'autre part.

Autrement, la situation financière pour un club de ce genre est saine.

**Financement de la subvention**

Les liquidités de la Commune sont suffisantes pour financer l'option 1 telle que présentée, et d'amortir cette dépense sur 10 ans.

Si cet investissement se finance exclusivement par l'emprunt, l'amortissement se fera sur une durée de dix ans, l'amortissement annuel étant de **CHF 8'000.-** Calculé sur un taux d'intérêt moyen de 1,5%, la charge annuelle d'intérêt sera de CHF 600.- ou **CHF 8'600.-** par année pour environ 190 membres.

Lors de la discussion avec Monsieur le Municipal Jean-Pierre Sterchi, il est ressorti que si l'on compare ce coût avec le club de football, à qui la commune met aussi un terrain à disposition à des conditions favorables, la charge pour la collectivité est d'environ **CHF 60'000.-** par an pour un nombre de membres inférieur (120).

Il est encore à noter que le TC Cugy bénéficie déjà d'un soutien de la Commune depuis 1982 sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent octroyé à titre gracieux.

### **Augmentation du cautionnement**

Comme déjà évoqué plus haut, les finances du TC Cugy sont saines. Dès lors, rien ne s'oppose non plus à cautionner l'augmentation de l'hypothèque de CHF 43'000.-.

Précisons encore que le cumul des cautions accordées pour cette législature s'élèvera dorénavant à CHF 201'289.-.

### **3. Proposition de la Commission**

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 37-2015 selon les deux points évoqués ci-dessus.

Cugy, le 23 janvier 2015

Eric Bron

Philippe Muggli

Bertrand Fahrni

Armand Jost

Markus Roth

